

La Métropole du Grand Paris adopte son Plan Climat-Air-Energie (PCAEM) 2026-2032

Communiqué de presse
Paris, le vendredi 20 février 2026

Le Conseil de la Métropole du Grand Paris s'est réuni ce vendredi 20 février 2026 sous la Présidence du Président de la Métropole. Cette séance marque le 31^{ème} Conseil métropolitain de la mandature, et le 57^{ème} Conseil organisé en dix ans.

Ce dernier Conseil métropolitain a débattu des **orientations budgétaires pour 2026**, sur présentation du Vice-Président délégué aux Finances et à l'Information Citoyenne et du Conseiller métropolitain délégué au Budget. **Ces échanges constructifs entre les groupes politiques sont intervenus après l'avis favorable rendu par le Président de la Commission des Finances.**

Ce débat s'est tenu dans un contexte marqué par :

- Une **diminution aggravée des ressources de la Métropole** ;
- Le **maintien des attributions de compensations (AC)** versées aux communes (3 372 M€/ an soit 33 milliards d'euros sur dix ans) démontrant le **rôle d'amortisseur exercé par la Métropole** (près de 2 Mds depuis 2016) ;

Il appartiendra à la prochaine gouvernance de préparer, dans ce cadre, le budget primitif pour l'exercice 2026.

Par ailleurs, sur présentation du Vice-Président délégué à la Transition Ecologique et à la Qualité de l'Air, **la Métropole du Grand Paris a adopté à l'unanimité son nouveau Plan Climat-Air-Energie (PCAEM) pour la période 2026-2032.** Cette feuille de route ambitieuse vise à **accélérer la décarbonation dans ses 130 communes**, et à **atteindre la neutralité carbone à horizon 2050**, dans un contexte d'intensification des événements climatiques.

Après un premier document adopté en 2018, ayant obtenu la labellisation « Climat-Air-Energie » niveau 3 étoiles, la Métropole s'est affirmée comme un acteur incontournable de l'action climatique à l'échelle métropolitaine.

Fer de lance des actions de la Métropole en matière de transition écologique le PCAEM 2026-2032 prévoit un programme d'actions concret structuré autour de 42 chantiers prioritaires et plus de 150 mesures opérationnelles. Il répond notamment aux objectifs suivants :

- 1) Réduire massivement les émissions et la consommation énergétique ;
- 2) Transformer les mobilités et améliorer la qualité de l'air ;
- 3) Adapter les territoires aux effets du changement climatique ;

Au cours de la séance, plusieurs délibérations ont été adoptées à l'unanimité, parmi lesquelles :

- **Photovoltaïque : la Métropole accélère son déploiement dans 21 communes métropolitaines**

Dans le cadre du PCAEM 2026-2032, la Métropole porte une stratégie ambitieuse de développement du photovoltaïque, avec un objectif de multiplication par 30 de la production solaire d'ici 2030. Pour massifier la solarisation du patrimoine communal municipal, un appel à initiative privée (AIP) a été lancé afin de sélectionner un opérateur chargé de financer, installer et exploiter des centrales solaires photovoltaïques sur les bâtiments communaux (écoles, parkings municipaux, gymnases...)

Sur présentation du conseiller métropolitain délégué à la logistique Métropolitaine, le groupement mené par la Société d'Economie Mixte Axe Seine Energies Renouvelables (SEM Aser) a été sélectionné pour financer, installer et exploiter une trentaine de centrales solaires sur 21 toitures communales, pour une puissance totale qui s'élève à 5,6 MWc.

Ce projet constitue un levier majeur pour massifier la production d'électricité locale et décarbonée. A terme, il permettra d'augmenter de 25% la production photovoltaïque de la Métropole, marquant une étape décisive dans la mise en œuvre de sa stratégie climat.

- **Solidarité internationale : la Métropole aux côtés de Kyiv**

La Métropole du Grand Paris et la ville de Kyiv ont engagé une coopération dès 2018, renforcée depuis 2022 dans un contexte de guerre. Après une première aide d'urgence de 500 000 € en soutien à la population ukrainienne, la Métropole a poursuivi son engagement avec une subvention de 500 000 € pour la construction d'une passerelle piétonne et cyclable, puis 100 000 € pour la reconstruction d'infrastructures sportives (Lokomotyv Kyiv).

En réponse aux besoins exprimés par Kyiv face aux coupures énergétiques, et sur présentation du conseiller délégué aux coopérations et aux Relations Territoriales, la Métropole attribue une subvention de 150 000 € pour fournir 8 générateurs à la ville de Kyiv.

[Contact Presse :](#)

Inès Mouloudj : presse@metropolegrandparis.fr – 06.02.72.14.04